

La **Semaine de la Persévérance Scolaire** vise à sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la prévention du décrochage. Cet évènement permet de mobiliser la communauté pédagogique et éducative autour des jeunes et de leur réussite, d'encourager les efforts des élèves et de valoriser l'engagement quotidien de tous les acteurs.

Quelques actions de la région académique :

- ★ " **Etude optimisée : tutorat adulte, tutorat par les pairs, ordinateurs** "
Collège Arthur Rimbaud (*St-Astier-24*)
- ★ " **Atelier « L'art du corporel » PAPS MLDS 87** "
Pôle tertiaire Marcel Pagnol (*Limoges-87*)
- ★ " **Tutorat entre élèves** "
Collège Cassagnol (*Bordeaux-33*)
- ★ " **Module relais** "
Collège Joachim Du Bellay (*Loudun-86*)
Collège Georges David (*Mirebeau-86*)
Collège Isaac de Razilly (*St Jean de Sauves-86*)

ZOOM du jour

Le tutorat

Le tutorat se définit comme **une action éducative d'aide individualisée**.

Il se présente sous la forme **d'entretiens réguliers cadrés, entre un élève et un adulte volontaire de l'établissement**.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, c'est une action de prévention qui a pour but de développer l'autonomie et la responsabilité, d'accompagner le jeune dans sa recherche de progression des méthodes d'apprentissage, des savoirs et des savoir-être, ainsi que dans l'élaboration de son parcours de formation.

Il doit permettre d'aider l'élève à donner du sens à ce qu'il vit dans l'établissement en lui proposant un nouveau mode de relations et d'aide individuelle, de favoriser un temps d'écoute privilégié et individualisé sous forme d'entretiens réguliers et de suivis ponctuels, de donner l'occasion à l'élève de faire le point sur sa situation, son assiduité, son organisation du travail, son implication dans le travail personnel et ses problèmes rencontrés au sein de l'établissement en améliorant l'estime de soi ou en recadrant un comportement. **Le but est de montrer à l'élève qu'il peut réussir et progresser.**

Tous les échanges entre un tuteur et des élèves permettent d'aider les élèves à mieux se mobiliser, à reconstruire la confiance dans les études et à mieux maîtriser une démarche de travail positive.

Le tutorat est un outil utile et **rassurant** pour les élèves et il peut être mis en œuvre par les personnels ou par les élèves sous la forme du tutorat entre pairs. Ainsi, le tutorat entre élèves améliore la participation des élèves à la vie du collège et renforce la cohésion chez les collégiens, favorise l'intégration des nouveaux élèves en développant un meilleur repérage des difficultés, développe l'entraide, la coopération et le vivre-ensemble et enfin favorise l'apprentissage de méthodes de travail.

Mis en œuvre par le chef d'établissement en lien avec les équipes pédagogiques, les modalités d'organisation du tutorat font l'objet d'une évaluation en fin d'année scolaire. Les responsables légaux de l'élève sont informés de sa mise en place et de ses modalités.

Ressources en ligne

